



# PARCOURS DE L'ART / AVIGNON / #25

05-20 OCT 2019

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

### Pour sa 25<sup>e</sup> édition, l'association du Parcours de l'Art s'engage à :

- Exposer les œuvres dans les meilleures conditions de monstration : qualités des espaces, régie lumière, fréquentation large du public.
- Créer des événements festifs et culturels au sein des lieux d'exposition : vernissages, nocturne, concerts, chorégraphies, performances.
- Éditer un catalogue illustré, gratuit proposant le programme complet de la manifestation.
- Promouvoir le Festival d'un point de vue médiatique : presse/radio/TV/internet/réseaux sociaux.
- Valoriser les œuvres et les démarches auprès des publics proches ou éloignés par différents types de médiations.
- Donner de la visibilité à l'événement sur les réseaux professionnels : galeries, institutions, collectionneurs.
- Assurer les œuvres pour les dégradations éventuelles durant l'exposition sauf lors du transport, de l'accrochage ou du décrochage.
- Apporter un forfait de 100€ pour chaque artiste exposant (remboursement sur justificatif).

### De votre côté, si vous êtes sélectionnés, vous vous engagez à :

- **Avant le 30 juin 2019**  
**Pour les besoins du catalogue :**
  - Fournir 4 photos en haute définition (300 DPI), libres de droit de reproduction pendant une année pour la presse et les supports papier (brochures, flyers, etc...).
  - La photo figurant sur le catalogue et vos coordonnées seront dès lors consultables sur le site internet du Parcours de l'Art.
  - Rédiger une note d'intention spécifique qui figurera sur le lieu d'exposition.
  - Répondre au « Questionnaire jeune public » qui vous sera envoyé et qui figurera sur le lieu d'exposition.
  - Rédiger un texte sur votre démarche artistique pour le catalogue (450 signes espaces compris)

#### **Pour les besoins techniques :**

- Fournir une fiche technique détaillée, en cas de besoins spécifiques.
- Fournir la liste exacte des œuvres qui seront exposées durant le Festival.

- **Durant l'événement**

- Prévoir le matériel nécessaire à l'accrochage, le Parcours de l'Art ne disposant pas d'aides technique.
- Assurer et terminer l'accrochage de manière autonome, au plus tard le vendredi 4 octobre afin que celui-ci soit visible par les médias. L'accrochage se fera en accord avec l'équipe du Parcours.
- Être présent sur votre lieu d'exposition le samedi 05 octobre 2019, jour du lancement du Parcours.
- Assurer au minimum 1 après-midi sur votre lieu d'exposition, pour l'accueil des publics.
- Participer à la promotion de l'événement en utilisant les supports de communication mis à disposition à partir de septembre 2019.
- Autoriser les visiteurs à photographier sans flash vos œuvres pour un usage purement privé.

*Conscients des réalités du milieu artistique et de la diversité des situations de chacun, nous nous tenons à votre disposition pour répondre au mieux de vos besoins (hébergement, spécificités techniques...).*

Nom, Prénom de l'artiste : .....

Fait à .....le .....

Signature :